AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2305
FR0000131708-FS1046

10 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNIP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 octobre 2016, la société OppenheimerFunds, Inc.[1] (225 Liberty Street, New-York, NY 10281, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 octobre 2016, le seuil de 5% du capital de la société TECHNIP et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 162 549 actions TECHNIP représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,58% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TECHNIP sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Massachusetts Mutual Life Insurance Company. La société OppenheimerFunds, Inc. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 122 336 890 actions représentant 134 596 951 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.